



Aménagements en faveur des oiseaux d'eau

Une expérience réussie sur les marais salés de la Réserve de chasse et de faune sauvage en baie du Mont-Saint-Michel

VINCENT SCHRICKE¹, LOÏC VALÉRY²

¹ ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise, Unité Avifaune migratrice – Nantes.

² Université de Rennes 1, EA 7316 Biodiversité et Gestion des Territoires – Rennes.

vincent.schricke@oncfs.gouv.fr
loic.valery@gmail.com

▲ Les marais salés de la baie du Mont-Saint-Michel constituent une zone de gagnage alimentaire pour de nombreux canards et oies en hiver, dont des bernaches nonettes.

L'ONCFS est concessionnaire de 50 hectares de prés-salés au sein de la Réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) de la baie du Mont-Saint-Michel. Afin de rouvrir ce site envahi par le chiendent maritime, des aménagements de plans d'eau ont été réalisés en 1996 et 2001, complétés par un broyage annuel de la végétation haute et un pâturage ovin contrôlé. Le suivi de l'avifaune montre que ces travaux de restauration, bien que limités en surface, s'avèrent bénéfiques tant pour les anatidés hivernants que pour les limicoles nicheurs.

Site d'importance internationale pour les oiseaux d'eau, la baie du Mont-Saint-Michel comprend un ensemble de milieux riches et diversifiés tels les marais salés (figure 1). Appelés localement herbus, ces derniers sont les plus étendus des côtes atlantiques françaises (4 200 hectares) et parmi les plus riches en espèces et en communautés végétales. Ils assurent de

multiples fonctions biologiques et font l'objet d'usages variés (Schricke, 2010). Ils sont notamment le support d'une activité agricole traditionnelle basée sur l'élevage (équin, bovin et surtout ovin) et le fauchage estival, et le cadre d'activités non agricoles à vocations touristique et cynégétique. Ils constituent un habitat très favorable pour l'avifaune, qui les utilise aussi bien en période

de migration et d'hivernage, comme zone d'alimentation diurne et nocturne (canards et oies) ou comme reposoir de pleine mer (limicoles), qu'en période de reproduction (e.g. la caille des blés *Coturnix coturnix*) – (Schricke, 1984).

À l'instar de nombreux autres sites français et européens (Valéry, 2006), le couvert végétal des marais salés de la baie du Mont-Saint-Michel connaît depuis environ 25 ans un profond changement de sa composition et de sa structure, du fait de la progression rapide du chiendent maritime (*Elymus athericus*). Cette graminée de haut marais (schorre supérieur), qui ne couvrait en 1984 que 3 % de la superficie des marais salés, n'a depuis lors jamais cessé d'augmenter son emprise pour en occuper aujourd'hui un peu plus de 45 % (Valéry *et al.*, sous presse). Cette espèce, qui progresse vers la frange marine des marais salés, forme des groupements

Figure 1 Vue détaillée de la baie du Mont-Saint-Michel.

Zone intertidale : 21 000 hectares de vasières et 4 200 hectares de marais salés. Réserve de chasse et de faune sauvage : 3 000 hectares. Zone aménagée : 50 hectares.



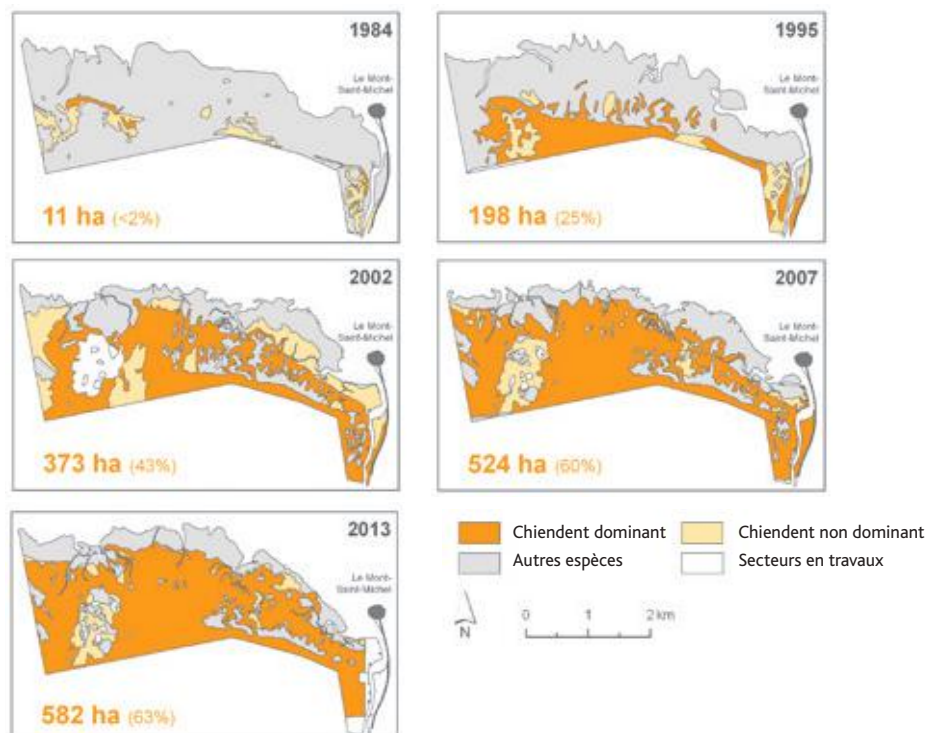
sauvage (RCFS) subit cette transformation radicale du couvert végétal et présente aujourd'hui une capacité d'accueil limitée pour les oiseaux d'eau. Cette évolution a motivé un aménagement de la réserve sur un secteur de 50 hectares, précisément en vue d'augmenter sa fréquentation par les oiseaux, particulièrement les canards et les oies (Schricke & Desmidt, 1994). Après une description de la progression du chiendent maritime dans la RCFS, le présent article fait le point sur le suivi botanique et ornithologique de la zone aménagée depuis sa création en 1996, en ciblant quelques espèces comme le chiendent maritime, le canard siffleur ou l'avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*).

La progression du chiendent maritime sur l'herbu de la RCFS

De 1984 à 2013, la superficie occupée par le groupement à chiendent dominant (en fait, quasi mono-spécifique) à l'intérieur de la RCFS a cru, en moyenne, d'environ 20 ha/an ($19,7 \pm 1,3$ ha/an), soit 44 % de plus que la vitesse estimée sur l'ensemble des marais salés de la baie (figure 2). Cet écart s'explique probablement en partie par la localisation de ce secteur à proximité immédiate de l'embouchure du Couesnon, qui assure une part importante des apports azotés en baie. En raison d'une situation comparable, la vitesse de progression du chiendent devrait être similaire (44 % de plus qu'ailleurs en

Figure 2 Progression du chiendent maritime sur le marais salé de la RCFS de 1984 à 2013.

Pour chaque date, la superficie indiquée correspond à l'étendue occupée par le « chiendent dominant » ; le pourcentage précisé entre parenthèses correspond à l'emprise du « chiendent dominant » rapportée à la superficie totale du marais salé inclus au sein de la RCFS.



mono-spécifiques denses, supprimant ainsi la zonation caractéristique de ces milieux qui est principalement déterminée par la salinité du sédiment (Valéry, 2006). Elle envahit indifféremment les secteurs pâturés et non pâturés.

Très peu consommé par les moutons et, à l'exception des jeunes pousses, totalement exclu du régime alimentaire des anatidés phytophages (principalement le canard Siffleur *Anas penelope* et la bernache cravant à ventre sombre *Branta bernicla bernicla*), le chiendent maritime réduit fortement, par sa progression, les surfaces pâturables. Il menace ainsi la pérennité de l'activité pastorale ovine sur les marais salés de la baie et limite, d'un point de vue écologique, l'intérêt de cet habitat pour l'accueil de l'avifaune migratrice.

La totalité de l'herbu (930 hectares) inclus au sein de la Réserve de chasse et de faune

baie) sur la rive orientale du Couesnon ; or, elle n'y est plus élevée que de 18 %. Cet écart de 22 % entre les vitesses de progression du chiendent constatées à l'ouest (RCFS) et à l'est du Mont-Saint-Michel peut notamment s'expliquer par l'évolution divergente de l'activité pastorale sur ces deux secteurs : à l'ouest, l'activité de la plupart des éleveurs a pris fin dans les années 1980 ; tandis qu'à l'est, on a enregistré une augmentation continue du nombre de moutons (Valéry et al., sous presse).

La transformation de la physionomie des marais salés de la baie en une vaste prairie à chiendent maritime, haute et dense, a de multiples conséquences sur la structure et le fonctionnement de l'écosystème (cf. Schricke & Valéry (2012) pour une revue exhaustive des effets identifiés).

Sur le secteur d'herbu inclus au sein de la RCFS, cette transformation est particulièrement notable : le chiendent maritime, qui occupait en 1984 moins de 2 % (11 hectares) de sa superficie, en couvre aujourd'hui près des deux tiers (582 hectares) – (figure 2). Cette fermeture du milieu est très favorable aux sangliers (*Sus scrofa*) qui y trouvent refuge et voient leur population prospérer (60 individus recensés en 2009), provoquant l'inquiétude et la colère des agriculteurs riverains face aux dégâts occasionnés dans les polders. En outre, ces espaces nouvellement conquis par le chiendent sont néfastes aux oiseaux d'eau, car ils leur sont totalement inaccessibles et inappétants.

La progression du chiendent maritime a aussi fortement réduit l'emprise d'espèces végétales halophiles caractéristiques des marais salés, comme la puccinellie maritime (*Puccinellia maritima*). Cette graminée, à la base du régime alimentaire des ovins et des

anatidés phytophages (Schricke, 1983), a vu sa superficie au sein de la réserve décliner de 60 % de 1984 (216 hectares) à 2013 (86 hectares). Au cours de cette période, le marais salé inclus au sein de la RCFS n'a donc cessé, malgré la protection réglementaire dont il bénéficie, de voir se réduire sa capacité d'accueil pour les oiseaux d'eau, notamment le canard siffleur et la bernache cravant à ventre sombre.

Les aménagements de la RCFS pour l'avifaune migratrice

Face à ce constat, et sur la base des travaux scientifiques menés sur la distribution spatio-temporelle des anatidés (Schricke, 1983), des aménagements, initiés dès 1986 (Schricke, 1986), ont été réalisés sur un secteur de 50 hectares dont l'ONCFS est concessionnaire. Ces travaux ont été effectués en deux phases, en 1996 puis en 2001, avec l'appui et le soutien financier de la communauté cynégétique bretonne et normande, de la région Bretagne et du département de la Manche (coût global : 190 000 euros). Ils ont consisté à créer des plans d'eau de faible profondeur et en pente douce, à agrandir deux anciennes mares de chasse à la hutte et à obstruer artificiellement quelques canaux de drainage pour le maintien de l'inondation hivernale. La zone aménagée se présente aujourd'hui comme une mosaïque de plans d'eau et cuvettes à niveaux variables, de tailles et de formes diverses, pour une superficie totale en eau de 6 hectares.

Afin d'accroître le degré d'ouverture du milieu, un entretien par broyage de la végétation haute (chiendent maritime et fétuque rouge *Festuca rubra*) est effectué chaque été, en août-septembre (coût :

50 €/ha/an financés par les chasseurs). Depuis trois ans, les secteurs à broyer sur la zone aménagée sont choisis en concertation avec les éleveurs ovins, en privilégiant les zones à chiendent. Par ailleurs, outre ce broyage spécifique de la végétation, la zone aménagée bénéficie du fauchage du haut marais effectué traditionnellement sur certains secteurs de la baie.

De 1996 à 2008, cet entretien mécanique a été complété par un pâturage ovin plus ou moins régulier tout au long de l'année, sauf en janvier et février selon la réglementation en vigueur : il s'agissait d'un troupeau de 300 moutons pâturant uniquement de jour, préférentiellement les zones à puccinellie maritime et, à défaut, celles à chiendent broyé, soit une charge moyenne de six têtes à l'hectare (Schricke & Valéry, 2012). Depuis 2009, un nouvel éleveur ovin et l'ONCFS collaborent activement pour contribuer à maintenir le milieu ouvert et redynamiser cette activité pastorale. Ainsi, grâce à un financement de l'ONCFS pour l'achat de matériel de contention, cet éleveur maintient par périodes, de jour comme de nuit, son troupeau (600 têtes) dans des parcs mobiles au sein de la zone aménagée, afin notamment de forcer les moutons à pâturer sur des secteurs de chiendent fraîchement broyé. Cette nouvelle gestion du troupeau fait l'objet d'un bilan zootechnique annuel analysant notamment les résultats de la reproduction du troupeau. Ces derniers sont très positifs, tant sur le plan du taux de mises bas que de la survie des agneaux ou encore de la productivité.

Depuis 2015, le nombre de moutons pâturant la zone aménagée est passé de 600 à 850 têtes, suite à l'installation d'un nouvel éleveur qui travaille également en étroite collaboration avec l'ONCFS.

▼ L'invasion des marais salés par le chiendent maritime entraîne une fermeture du milieu et l'uniformisation du paysage.



▼ *Vue aérienne de la zone aménagée. L'emprise des plans d'eau (6 hectares) représente 12 % de sa superficie.*



© A. Mauxion

Suivi ornithologique et botanique : des résultats significatifs

Un suivi ornithologique de la zone aménagée est assuré chaque année depuis 1996, principalement en période d'hivernage, selon un protocole établi par l'ONCFS : en complément des dénombrements mensuels (de septembre à mars) de l'ensemble de la baie incluant la zone aménagée, des sorties concernant spécialement cette zone, particulièrement fréquentes pendant neuf saisons (1996-1997 à 2004-2005), ont permis d'exercer une pression d'observation diurne et nocturne élevée (deux à quatre sorties spécifiques chaque mois). Pendant cette période, toutes les sorties ont été effectuées par l'ONCFS, le service technique de la FDC 35 et l'Association Loisirs Nature de la Maison de la baie (Vivier-sur-Mer). Ce suivi a permis de décrire l'évolution de la fréquentation diurne et nocturne de la zone aménagée par l'avifaune, particulièrement les canards et les oies, et de caractériser le rôle de ce site pour les différentes espèces au cours d'un cycle annuel (Schricke, 2004).

Depuis 1998, le site fait aussi l'objet d'observations ponctuelles durant la période de reproduction (avril à juillet).

Parallèlement à ce suivi de l'avifaune, un suivi des conséquences des aménagements et du mode de gestion sur la végétation a été mis en place dès 1996. Une cartographie de la végétation a ainsi été réalisée en 1996 et 1998 (état initial – Tessier, 1998), puis en 2002 et 2003 (état après cinq et six années de broyage de la végétation – Durant, 2002 et 2003).



© V. Schricke/ONCFS



© R. Euzen

▲ *L'entretien de la végétation haute est effectué chaque été par broyage mécanique et complété par un pâturage ovin tout au long de l'année.*

Suivi de la végétation

La comparaison des cartes de végétation établies en 1996, 1998, 2002 et 2003 apporte de solides conclusions : les groupements d'herbes hautes à chiendent et fétuque régressent régulièrement, alors que les surfaces en herbe rase (composées essentiellement de puccinellie) gagnent du terrain (**tableau 1**). En 2003, ces deux grands types de groupements occupaient des superficies voisines (respectivement 43 et 40,4 % de la superficie de la zone aménagée) et se « disputaient » le site, alors qu'en 1996, un net déséquilibre existait en faveur des zones à végétation haute (respectivement 56,6 et 27,2 %) – (Tessier, 1998 ; Durant, 2002).

Ce résultat est, sans conteste, le fait du broyage annuel organisé depuis 1997, couplé au pâturage par les moutons (Durant, 2003). Actuellement, tout laisse à penser que la situation s'est améliorée grâce au pâturage ovin dirigé qui est effectué depuis 2009.

Suivi de l'avifaune

Au total, 50 espèces d'oiseaux dont 30 d'anatidés et de limicoles peuvent être observées entre septembre et mars sur la zone aménagée, les représentants de ces deux familles étant les plus nombreux et les plus fréquemment rencontrés.

▼ La bernache cravant à ventre sombre hiverne depuis deux ans sur la zone aménagée.

Tableau 1 Évolution des superficies (hectares) occupées par les deux principaux groupements végétaux au sein de la zone aménagée de 1996 à 2003.

D'après Tessier, 1998 et Durant, 2002 et 2003.

	1996	2002	2003
Végétation haute ⁽¹⁾	28,3	24,1	21,5
Végétation basse ⁽²⁾	13,6	15,2	20,2

⁽¹⁾ Chiendent maritime, fétuque rouge, agrostide blanche.

⁽²⁾ Puccinellie maritime, jonc de Gérard, soude maritime, spargulaires.

Les anatidés

Parmi les anatidés, le canard colvert (*Anas platyrhynchos*), le canard siffleur, la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) et le tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) sont les espèces les plus fréquentes et les mieux représentées numériquement. D'autres anatidés utilisent le site de façon plus ponctuelle, principalement en migration postnuptiale (octobre-novembre) et pré-nuptiale (février-mars) : le canard souchet (*Anas clypeata*), le canard pilet (*Anas acuta*), le canard chiépeau (*Anas strepera*), la sarcelle d'été (*Anas querquedula*), la bernache cravant à ventre sombre et l'oie cendrée (*Anser anser*). Toutes espèces d'anatidés confondues, l'effectif maximal est en moyenne de l'ordre de 700 individus par hiver, avec des écarts importants selon les conditions climatiques : lors de la vague de froid de décembre 2010, un pic de plus de 2 500 anatidés, dont près de 80 % de canards siffleurs, a ainsi été enregistré (**figure 3**).

Des oies devenues hivernantes

Si l'oie cendrée et la bernache cravant n'ont longtemps été connues que comme

migratrices sur la zone aménagée, elles y sont devenues hivernantes :

- la bernache cravant à ventre sombre, qui hivernait déjà sur d'autres secteurs de la baie (en particulier le marais salé de Vains), est devenue depuis deux ans une hivernante stricte sur ce site, en lien avec l'augmentation générale de l'effectif en baie ;
- l'oie cendrée, quant à elle, n'a jamais hiverné qu'à l'intérieur de la zone aménagée : elle y a été observée pour la première fois de la mi-novembre 2002 à la mi-janvier 2003 (51 individus max.), puis en janvier et février 2005 (68 individus max.), et enfin de décembre 2015 à janvier 2016 (17 individus max.).

Une capacité d'accueil accrue pour le canard siffleur

En hiver, la zone aménagée est utilisée de jour par le tadorne de Belon, le canard colvert, la sarcelle d'hiver et surtout le canard siffleur, qui représente à lui seul en moyenne plus de 50 % de l'effectif compté, tous anatidés confondus (**figure 3**). Pour cette dernière espèce, la baie du Mont-Saint-Michel constitue un site d'hivernage d'importance relativement faible (moyenne de 1 450



individus en janvier de 1981 à 2014), sauf lors de vagues de froid où elle joue alors un rôle de refuge climatique majeur pour une partie de la population européenne : 20 000 individus en janvier 1979 (Saint-Gérard & Le Toquin, 1979), 25 000 en janvier 1982 (Schricke, 1984) et 11 200 en janvier 1985 (Schricke, 1985).

L'analyse des exigences écologiques de ce canard phytophage réalisée dans les années 1980 a montré qu'il utilise presque exclusivement les prés-salés comme type d'habitat alimentaire (Schricke, 1983), milieu sous-exploité dans la RCFS du fait de la raréfaction des ressources imputable à l'envahissement par le chiendent maritime.

Les aménagements réalisés dans la concession de l'ONCFS ont permis d'accroître la capacité d'accueil de ce site, puisque près de 80 % ($79,9 \pm 7\%$) en moyenne des canards siffleurs dénombrés sur l'ensemble de la baie entre février 2000 et janvier 2014 y ont stationné (figure 4). La fréquentation diurne hivernale de la zone aménagée par le canard siffleur est devenue permanente deux ans après les premiers travaux en 1996. Auparavant, ce site n'était fréquenté que la nuit (Schricke, 1983). Il sert désormais de remise diurne (stationnement sur les plans d'eau et les cuvettes), mais surtout de lieu de gagnage diurne et nocturne par une exploitation préférentielle des zones à puccinellie maritime.

Enfin, la reproduction du canard colvert et du tadorne de Belon est notée plus ou moins régulièrement, avec un ou deux couples nicheurs.

Pour les autres espèces d'anatidés, la fréquentation spatio-temporelle de la zone varie en fonction de leurs exigences écologiques et biologiques, des conditions climatiques et de la capacité d'accueil du site (degré d'inondation, abondance et disponibilité des ressources trophiques, dérangement, etc.).

Les limicoles

Les limicoles sont surtout présents lors des pleines mers de marées de vive-eau : le site, utilisé comme reposoir, permet la concentration de centaines de barges à queue noire (*Limosa limosa*), de courlis cendrés (*Numenius arquata*), de pluviers argentés (*Pluvialis squatarola*) ou encore de bécasseaux variables (*Calidris alpina*). La seule espèce qui fréquente assez régulièrement la zone aménagée en hiver est la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*).

Concernant la période de reproduction, les premières preuves de nidification de l'avocette élégante en baie du Mont-Saint-Michel ont été obtenues sur la zone aménagée en 1998 (Schricke *et al.*, 1999). Après une période sans reproduction de 1999

Figure 3 Comparaison de l'effectif de canards siffleurs présents sur la zone aménagée par rapport à l'effectif total d'anatidés dénombrés sur ce site (hivers 1997 à 2013).
Données retenues pour chaque saison d'hivernage : effectif maximal de canards siffleurs et effectif de l'ensemble des anatidés observés à l'intérieur de la zone aménagée.

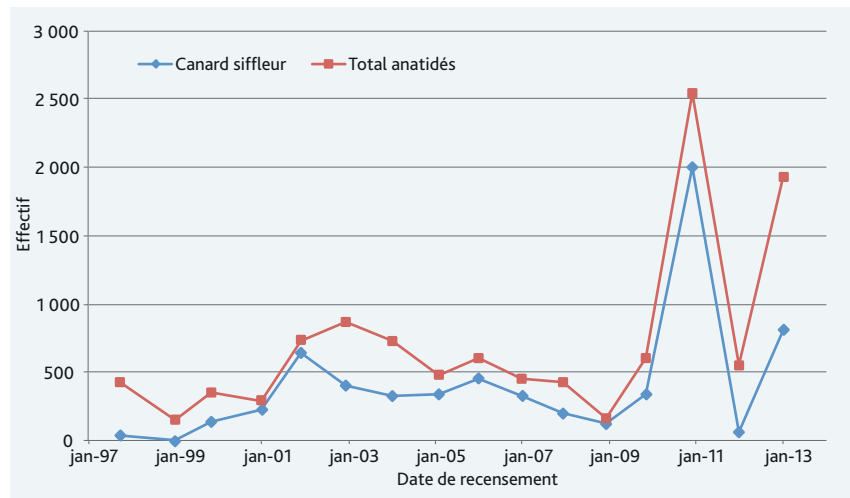
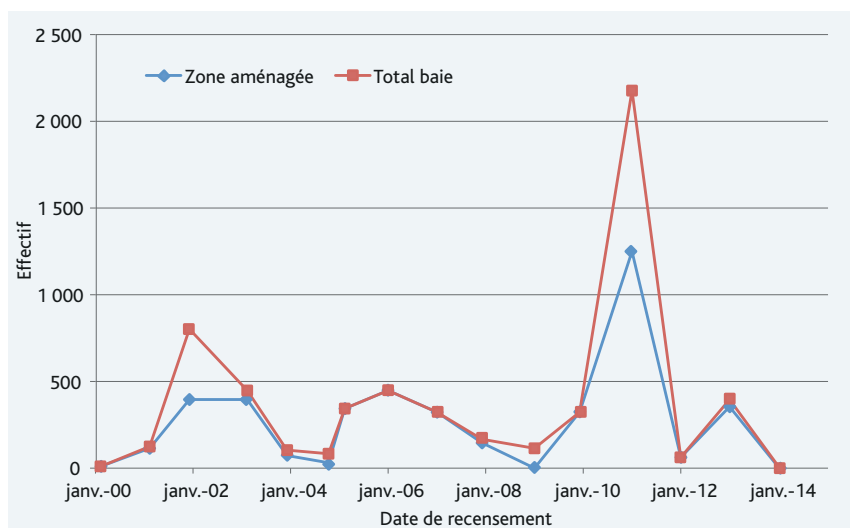


Figure 4 Comparaison de l'effectif de canards siffleurs présents sur la zone aménagée par rapport à l'effectif estimé sur l'ensemble de la baie du Mont-Saint-Michel (hivers 2000 à 2014).
Données retenues pour chaque saison d'hivernage : effectifs maximaux de canards siffleurs observés à une même date à la fois dans la zone aménagée et dans l'ensemble de la baie.



▼ *Canards siffleurs sur une pelouse à puccinellie maritime.*
Cet anatidé est de loin le plus présent sur la zone aménagée en période diurne au cours de l'hiver.



© V. Schricke/ONCFS

à 2004, cette espèce a vu ses effectifs nicheurs sensiblement augmenter de 2006 à 2010, et continuer à s'accroître pour atteindre 25 couples à partir de 2014 (figure 5) et 32 couples en 2016.

Le vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) y nidifie quant à lui chaque année, avec deux à trois couples recensés.

D'autres espèces à forte valeur patrimoniale sont observées épisodiquement, notamment la spatule blanche (*Platalea leucorodia*) en migration postnuptiale en août et septembre (10-15 oiseaux en moyenne, 43 individus max. le 31 août 2007), ou de manière plus sporadique, comme la grue cendrée (*Grus grus*), qui a été observée chaque hiver de 1999 à 2003 (1 à 3 individus de la mi-novembre à début mars).

En pratique

Cette zone aménagée joue un triple rôle : celui de remise diurne (zone de repos) d'intérêt croissant au fil des années en période d'hivernage pour le canard siffleur, la sarcelle d'hiver et le tadorne de Belon ; celui de lieu de gagnage diurne et nocturne (zone d'alimentation) très fréquenté en hiver par le canard siffleur et la sarcelle d'hiver ; celui de site de reproduction pour quelques espèces de canards et de limicoles.

Conclusion

L'ensemble des résultats présentés ici sur le suivi de la végétation et de l'avifaune suite à cet aménagement témoigne de la bonne gestion actuelle du site, et conforte le bien-fondé de ces travaux de restauration d'un milieu dont la capacité d'accueil pour les oiseaux d'eau est, par ailleurs, en dégradation constante depuis quelques décennies. Le suivi

de l'avifaune montre notamment que ce type d'aménagement et de gestion des marais salés, bien que limité dans l'espace, est bénéfique non seulement aux anatidés hivernants mais aussi aux limicoles nicheurs.

Cet aménagement est à l'origine de la définition des recommandations préconisées dans le document d'objectifs Natura 2000 pour améliorer la gestion pastorale des marais salés de la baie du Mont-Saint-Michel. Les modalités de cette gestion donnent lieu aujourd'hui à une réflexion entre les éleveurs ovins d'Ille-et-Vilaine, la Chambre d'agriculture 35, les chasseurs, l'ONCFS, le Conservatoire du littoral et la DDTM 35.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement pour leur participation et leur soutien financier les quatre partenaires de ce projet d'aménagement : les fédérations départementales des chasseurs de la Manche et d'Ille-et-Vilaine, l'Association des

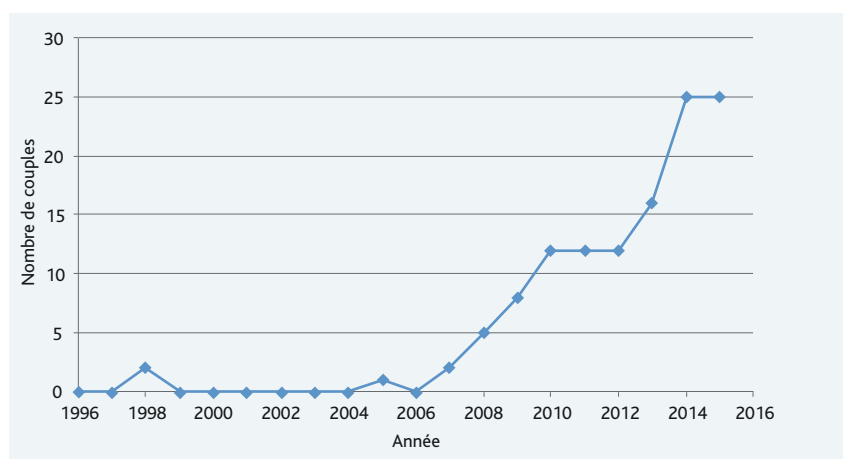


▲ Les premières preuves de nidification de l'avocette élégante en baie du Mont-Saint-Michel ont été obtenues sur la zone aménagée en 1998.

chasseurs de gibier d'eau d'Ille-et-Vilaine et l'Association de chasse maritime de la baie du Mont-Saint-Michel.

Nos remerciements s'adressent également aux éleveurs de moutons, Rebecca Euzen et Mathilde Bérard, pour leur contribution active à la gestion de cette zone aménagée, et à Matthieu Guillemain pour ses conseils. ●

Figure 5 Évolution du nombre de couples nicheurs d'avocettes élégantes sur la zone aménagée (1996-2015).



Bibliographie

- ▶ Durant, D. 2002. Conséquences du pâturage ovin et du broyage sur la végétation de la réserve de chasse maritime de la baie du Mont-Saint-Michel. Rapport ONCFS/CEBC-CNRS. 22 p. + annexes.
- ▶ Durant, D. 2003. Conséquences du pâturage ovin et du broyage sur la végétation de la réserve de chasse maritime de la baie du Mont-Saint-Michel. Rapport ONCFS/CEBC-CNRS. 19 p. + annexes.
- ▶ Saint-Gérard, T. & Le Toquin, A. 1979. Analyse des dénombrements d'Anatidés et de Foulques hivernant en France (janvier 1979). *Bull. Mens. ONC, n° Spécial Sc. & Tech.* Déc. 79 : 5-41.
- ▶ Schricke, V. 1983. Distribution spatio-temporelle des populations d'anatidés en transit et en hivernage en baie du Mont-Saint-Michel, en relation avec les activités humaines. Thèse Doct., Univ. Rennes 1. Rennes. 299 p.
- ▶ Schricke, V. 1984. Phénologie du stationnement des anatidés en baie du Mont-Saint-Michel. *Alauda* 52(1) : 1-30.
- ▶ Schricke, V. 1985. Effets de la vague de froid de janvier 1985 et conséquences du redoux sur les anatidés de la baie du Mont-Saint-Michel. *Bull. Mens. ONC* n°93 : 10-16.
- ▶ Schricke, V. 1986. Projet d'aménagement du pré-salé de la réserve de chasse maritime de la baie du Mont-Saint-Michel pour la population migratrice et hivernante de Canard siffleur (*Anas penelope* L., *Aves, Anatidae*). *Acta Oecol.* 7 : 235-250.
- ▶ Schricke, V. & Desmidt, Y. 1994. L'aménagement de l'herbu de la réserve de chasse du Mont-Saint-Michel pour les canards siffleurs (un projet en voie de réalisation). *Bull. Mens. ONC* n°187 : 29-35.
- ▶ Schricke, V., Desmidt, Y. & Guérin, D. 1999. Premier cas de nidification de l'Avocette élégante *Recurvirostra avosetta* en baie du Mont-Saint-Michel. *Alauda* 67(1) : 14.
- ▶ Schricke, V. 2004. Les aménagements de la réserve de chasse maritime de la baie du Mont-Saint-Michel : bilan du suivi ornithologique et botanique. *Rapport Scientifique ONCFS* 2004 : 60-64.
- ▶ Schricke, V. 2010. La gestion des herbues de la baie du Mont-Saint-Michel. In: Actes du Colloque Zones humides, chasse et conservation de la nature, Maison de la baie de Somme et de l'Oiseau, 17-19 juin 2009. *Aestuarina* 16 : 97-110.
- ▶ Schricke, V. & Valéry, L. 2012. Améliorer l'utilisation des milieux : apporter des solutions au développement du Chiendent maritime. In: Triplett, P. (éd.). Manuel d'étude et de gestion des oiseaux et de leurs habitats en zones côtières. *Aestuarina* 17 : 603-612.
- ▶ Tessier, M. 1998. Conséquences sur la végétation des aménagements réalisés dans la réserve de chasse maritime de la baie du Mont-Saint-Michel. Rapport ONC/Univ. Rennes I. 18 p. + annexes.
- ▶ Valéry, L. 2006. Approche systémique de l'impact d'une espèce invasive : le cas d'une espèce indigène dans un milieu en voie d'eutrophisation. Thèse Doct., MNHN, Paris. 261 p.
- ▶ Valéry, L., Radureau, A. & Lefeuvre, J.-C. Sous presse. Spread of the native grass *Elymus athericus* in salt marshes of Mont-Saint-Michel bay as an unusual case of coastal eutrophication. *Journal of Coastal Conservation*.